

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 3/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Bourgoin et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Indemnité de fonctions d'un conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-18, L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 30 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale,

Vu l'arrêté N°2/2022 du 24 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Matthias MATRON pour l'ensemble des dossiers relatifs à l'Innovation et au Numérique,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une indemnité de fonctions au conseiller municipal chargé des dossiers relatifs à l'Innovation et au Numérique correspondant à 8% de l'indice brut terminal (1027).

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée

Conseiller Départemental de l'Oise

